



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Campus en ébullition : rétablir sécurité et débat face aux dérives idéologiques

Question écrite n° 4439

### Texte de la question

M. Arnaud Sanvert alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour garantir la sécurité, le pluralisme et la cohésion au sein des établissements d'enseignement supérieur, face aux violences et aux dérives idéologiques imputables à des étudiants et des syndicats d'extrême gauche. Depuis les élections des représentants étudiants qui se sont tenues en février 2025, les universités publiques françaises sont le théâtre de faits inquiétants qui fragilisent le débat démocratique et compromettent la sécurité sur les campus. Des incidents d'une gravité exceptionnelle ont été rapportés ces derniers mois. On pourrait citer l'exemple des acteurs d'extrême gauche qui auraient dégradé l'université Rennes 2 pour un montant de 300 000 euros, illustrant ainsi une violence financière et symbolique dirigée contre les institutions académiques. Dans un autre établissement, à l'université de Strasbourg, des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux témoignent d'attaques au couteau perpétrées par un groupe d'extrême gauche, soutenu par deux syndicats étudiants, contre des militants aux opinions modérées, dans un contexte électoral particulièrement tendu. De surcroît, les représentants de l'UNI dénoncent des faits de saccage, des menaces explicites et même des appels au meurtre à Nantes université, renforçant ainsi l'image d'un environnement où la radicalisation politique se manifeste de manière violente et organisée. Ces faits, relayés quotidiennement sur les réseaux sociaux, s'inscrivent dans une dynamique préoccupante. Alors que certains groupuscules d'extrême gauche dénoncent publiquement le manque de budget destiné aux universités, ils semblent simultanément user de la violence pour imposer une idéologie unique, au mépris du pluralisme et du respect du débat démocratique. Il a été constaté, sur la dernière année, que plus de quinze incidents violents ont été recensés dans plusieurs universités françaises, provoquant une perte de confiance tant chez les étudiants que dans les instances représentatives et les syndicats, censés être les garants d'un débat ouvert et équilibré. Ce climat de tension est amplifié par la diffusion massive de messages et de contenus virulents sur des plateformes numériques, qui encouragent l'intimidation et la polarisation. Les campus, censés être des lieux de libre échange et d'émancipation intellectuelle, se retrouvent aujourd'hui fragilisés par des discours incendiaires et identitaires. Mais également par des actions violentes qui divisent les jeunes et compromettent l'avenir du système éducatif. Ces dérives ne sauraient être ignorées, d'autant que la sécurité et le bon fonctionnement des universités sont essentiels à la formation des citoyens de demain et à la pérennité de la démocratie. Aussi, M. le député demande à Mme la ministre quelles actions concrètes le Gouvernement entend déployer pour restaurer un climat de sécurité, de respect et de pluralisme sur les campus universitaires. M. le député souhaite savoir si des dispositifs de contrôle renforcés et des sanctions dissuasives seront instaurés pour endiguer ces actes de violence, si une révision du financement et du fonctionnement des syndicats étudiants est envisagée afin d'écartier l'influence déstabilisatrice des groupuscules d'extrême gauche et si des partenariats renforcés avec les autorités universitaires et les forces de l'ordre seront mis en œuvre pour garantir que les élections étudiantes se déroulent dans le respect du pluralisme démocratique. Il lui demande en outre si des initiatives spécifiques visant à promouvoir un débat ouvert, seront lancées afin de contrer la radicalisation qui gangrène le milieu étudiant et compromet l'essence même de la liberté d'expression et de la cohésion sociale sur les campus.

### Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Sanvert](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4439

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

**Ministère attributaire :** [Enseignement supérieur et recherche \(MD\)](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 février 2025](#), page 1145

**Question retirée le :** 11 mars 2025 (Fin de mandat)